

lecture de ce bill. J'avais espéré que mon amendement ferait alors partie du bill, mais ce n'est pas le cas. Malgré cela, je déclare sans ambages que nous accordons tout notre appui à ce bill tel qu'il se présente. Nous espérons qu'il permettra de mieux protéger et de mieux valoriser les pêches au Canada.

Le député de South Western Nova (M. Comeau) vient de déclarer, à propos de l'application de la présente loi,—dans mes remarques antérieures j'ai souligné quelques-unes des faiblesses de la loi de 1964,—que la juridiction qu'elle revendique a été respectée et qu'on l'a fait observer. Je suis plus au courant de la situation sur la côte du Pacifique que sur la côte de l'Atlantique. Je me souviens des nombreux rapports présentés à la Chambre par le ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis) en réponse aux questions relatives aux incursions d'autres pays dans nos zones de pêche déclarées, où l'on signalait qu'ils avaient respecté nos lois mais avaient parfois été poursuivis pour infractions.

Je rappelle à la Chambre, et particulièrement au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches (M. Whelan), le seul représentant de son ministère ce soir, qu'en réponse à une question sur le moment où les lignes de fermeture prévues dans le bill entreraient en vigueur si la mesure était adoptée, le gouverneur en conseil pouvant alors les proclamer, le ministre des Pêches a dit que ce serait dans un délai de quelques jours. J'espère qu'une fois le bill sanctionné par Sa Majesté, la promesse du ministre se réalisera.

Je voudrais faire un ou deux commentaires sur certaines remarques des porte-parole de l'opposition officielle. J'ai toujours été prêt à reconnaître tous les efforts qui furent déployés à propos des conventions internationales sur le droit de la mer par le gouvernement conservateur de l'époque, ainsi que l'imagination et l'initiative que montrait l'honorable Howard Green alors qu'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les problèmes que le député de South Shore (M. Crouse) a mentionnés sur le plan international sont le résultat de l'échec, à certains égards, des négociations internationales, dont celles qui eurent trait aux zones de pêche lors de la convention internationale de 1960 sur le droit de la mer. Les députés de l'opposition officielle ont décrit ce triste état de choses. Ce qu'ils disent est vrai, mais c'est en vain que je m'attendais à des propositions concrètes de leur part. J'ai présenté un amendement à la Chambre il y a quelques instants, mais, pour des raisons que j'ignore, l'opposition officielle n'a pas jugé bon de l'appuyer.

M. Comeau: Nous l'avons appuyé.

M. Barnett: Je n'ai entendu personne dire oui dans ce coin-là de la Chambre, monsieur l'Orateur. Si je me trompe, je retire cette remarque. J'ai eu l'impression que l'opposition officielle n'endossait pas mon amendement. Cependant, si des députés bien informés disent que si, j'en suis très heureux. En écoutant les observations du député de South Shore, je n'ai pas eu l'impression qu'il était d'accord avec moi quand je disais que le Parlement canadien doit adopter des mesures déclaratoires. De toute façon, j'espère que nous aurons bientôt une autre conférence internationale sur le droit de la mer. Peut-être certaines idées discutées aux diverses étapes de ce bill y recevraient-elles la sanction internationale.

Je vois que Votre Honneur regarde l'horloge. J'ai terminé mes commentaires. Je déclare que nous appuyons le bill à l'étape de la 3^e lecture.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, si la Chambre me permet de dépasser l'heure, je voudrais faire quelques observations sur le bill.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La présidence n'est pas sûre d'avoir obtenu le consentement.

Des voix: D'accord.

M. James A. McGrath (Saint-Jean Est): Monsieur l'Orateur, quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a présenté le bill, il en avait long à dire au sujet des traités et des droits traditionnels de certains pays qui font la pêche au large de la côte est du Canada. Il a nommé chacun de ces pays dont ont parlé deux de mes collègues au cours du débat. Ces pays sont la Grande-Bretagne, la Norvège, le Danemark, la France, l'Espagne et l'Italie.

Les commentaires du ministre au sujet des droits accordés par traité aux États-Unis et à la France m'ont beaucoup intéressé. Je cite, de la page 6017 du Hansard du 17 avril, un extrait du discours du ministre:

Outre leurs traditions de pêche, les États-Unis et la France possèdent également par traité certains droits au large du littoral est du Canada, et ces droits seront naturellement respectés.

Pourquoi le Canada devrait-il respecter un traité négocié par une puissance étrangère, en l'occurrence la Grande-Bretagne en 1713,